

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 52 (1926)
Heft: 4

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4. — *Propositions de la Section de Saint-Gall et de Zurich concernant la réduction de la cotisation des membres.*

M. le président *Andraea* rappelle la proposition de la Section de Saint-Gall à l'occasion de la dernière assemblée des délégués concernant une réduction de la cotisation annuelle à 10-12 fr.

Le C. C. a examiné la question et est arrivé à la conclusion que, sans des modifications essentielles dans l'organisation de notre Société, il ne saurait être possible de faire des économies sensibles au budget. La diminution de la cotisation des membres ne saurait être envisagée que lorsqu'on aura créé de nouvelles ressources pour la Société. Le Comité de la Section de Zurich a également examiné la question d'une manière très louable. Il est arrivé au même résultat que le C. C. pour ce qui concerne la diminution des dépenses et propose des dispositions pour l'augmentation des recettes. Le C. C. est en principe d'accord avec la proposition de la Section de Zurich. Les dispositions proposées apporteront des plus-values de recettes, cependant on ne doit pas compter d'une façon trop optimiste.

L'orateur envisage, entre autres, la possibilité d'une diminution de la vente des normes, motivée par une forte augmentation de prix. Enfin, on devrait également augmenter dans une certaine mesure la fortune sociale, vu que divers problèmes intéressant la Société pourraient, le cas échéant, lui occasionner des charges financières. Le C. C. propose en conséquence de fixer la cotisation annuelle à 15 francs.

MM. W. Luder, A. Ramseyer, A. Beuttner, B. Im Hof et E. Fatio appuient la proposition du C. C. de fixer la cotisation des membres à 15 francs.

MM. E. Fatio et R. Suter, ce dernier au nom de la Commission de la Maison Bourgeoise, se prononcent contre une augmentation éventuelle du prix de vente aux membres des volumes de *La Maison Bourgeoise*.

M. A. Walther, ingénieur, attire l'attention sur le fait que le montant de la cotisation des membres joue un grand rôle, surtout auprès des petites Sections. La proposition de la Section de Zurich est basée sur une estimation prudente. A son avis, une réduction allant jusqu'à 15 francs lui paraît insuffisante; elle devrait descendre jusqu'à 13 francs.

A la question du président, de savoir si l'assemblée serait d'accord, en principe, avec une réduction de la cotisation des membres, il est répondu affirmativement.

M. G. Oetiker motive la proposition de la Section de Zurich. Pour un montant de 100 000 francs de construction, la majoration du prix des normes ne comporte, pour l'architecte, qu'une augmentation de 9 francs. L'augmentation des recettes de la Société, résultant de la vente des normes, est évaluée d'une manière prudente, à 6000 francs, alors qu'on pourrait espérer une augmentation de 6700 francs.

M. W. Grimm, ingénieur, appuie la proposition de la Section de Zurich qui prévoit une réduction sensible.

M. M.-P. Misslin, ingénieur, attire l'attention sur le fait que l'augmentation totale des recettes a été calculée à 8600 francs mais ne figure dans le projet de la Section de Zurich que par 7500 francs. On a cherché aussi à obtenir certaines facilités de la part des organes de publicité de la Société.

En outre, la Section de Zurich a augmenté de 200 francs sa participation annuelle au service du secrétariat. Enfin on a soumis à l'examen du C. C. la proposition d'admettre des réclames payantes dans la liste des membres et dans le rapport de gestion, en vue d'économiser de ce fait les frais d'impression.

Le résultat de la votation donna 30 voix en faveur de la proposition du C. C. et 17 voix pour la proposition de la Section de Zurich. La cotisation des membres est ainsi fixée à 15 francs. (A suivre.)

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'établissement de passages souterrains et garages souterrains destinés à l'amélioration de la circulation.

La Ville de Paris ouvre un concours, auquel pourront être admis les étrangers sous réserve de l'agrément préalable de l'Administration, en vue de l'établissement de passages souterrains destinés à l'amélioration de la circulation. — Les primes mises à la disposition du jury s'élèveront à 100.000 fr.

— Les demandes d'inscription à ce concours seront reçues jusqu'au 31 mars 1926 inclus. Après cette date, aucune demande ne sera plus admise. — Les concurrents devront effectuer le dépôt de leurs projets avant le 30 juin 1926. — Pour tous renseignements, s'adresser à la *Direction des Travaux de Paris* (Secrétariat), 98, quai de la Rapée, qui adressera le programme sur demande.



ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Telephone: Selnau 25.75 — Telegramme: INGENIEUR ZÜRICH

Non encore pourvus: 676a, 687, 688, 691, 693.

Nouveaux emplois vacants:

591a. *Architekt* mit Hochschulbildung, befähigt, selbständig in moderner Architektur zu arbeiten. Architekturbureau der deutschen Schweiz.

655a. *Maschinen-Ingenieur*, wenn möglich aus der Kühlanlagen Branche, der die italienische Sprache vollkommen beherrscht, für den Verkauf von Klein-Kühlanlagen nach Nord-Italien gesucht.

662a. Jüngerer, *dipl. Maschinen-Ingenieur* mit Erfahrungen in Wasserturbinen, für deutsch-schweizerische Maschinenfabrik.

682a. *Tüchtiger Konstrukteur* mit mehrjähriger Praxis und Hochschul- oder guter Technikumsbildung, für die Abteilung Dampfturbinen einer schweizerischen Maschinenfabrik.

695. Jeune *chimiste*, ayant une certaine expérience des procédés d'application des colorants sur métaux, pour organiser, mettre au point et surveiller un atelier de coloration en toutes teintes de perles métalliques (laiton et aluminium). Candidats parlant, si possible, le français. Suisse romande.

696. *Dessinateur-architecte*, tout de suite, pour bureau d'architecte de la Suisse romande. Si possible connaissance de la langue française.

697. *Conducteur de travaux* énergétique, parlant le français, ayant déjà de la pratique, pouvant travailler occasionnellement au bureau, pour la durée d'une année. Bureau d'architecte de la Suisse romande.

698. *Tüchtiger Architekt* für sofort, auf Zürcher Architekturbureau.

701. *Gewandter Offerten-Ingenieur* für grosses Röhrenschweisswerk (Turbinenrohrleitungen) im europäischen Ausland, mit guter Berechnungspraxis und Sprachkenntnissen.

702. *Ingenieur* pour le service de vente de gros appareillage. Collaborateur déjà bien introduit auprès des Administrations et Centrales, ayant l'expérience des voyages. Clientèle en Suisse et à l'étranger. Connaissance du français. Maison suisse.

703. *Tüchtiger Bautechniker* mit künstlerischer Begabung, resp. junger *Architekt* mit Bureau- und etwas Baupraxis. Architekturbureau der Central-Schweiz.

704. *Routinierter Eisenbeton-Zeichner* per Februar oder März. Deutsche Schweiz.

706. Jüngerer *Maschinen-Techniker* mit 3-4 jähriger Werkstattpraxis, als Monteur für Rollmaterial und Baumaschinen. Deutsche Schweiz.

684a. Junger *Maschinen-Ingenieur* E. T. H. für das Normalisierungsbureau einer Nord-italianischen Maschinenfabrik. Beherrschung der italienischen und deutschen, sowie gute Kenntnisse der englischen Sprache erforderlich.

693a. *Dessinateurs d'études* spécialisés dans la construction des transformateurs statiques, ayant expérience approfondie et plusieurs années de pratique de cette spécialité. France.

707. Jüngerer, tüchtiger *Maschinen-Ingenieur* nach Triest (Italien). Beherrschung der italienischen Sprache in Wort und Schrift erforderlich.

708. *Ingenieur-électricien* diplômé, Suisse français, de 25 à 28 ans, ayant quelque pratique. Egypte.

711. *Techniker* für den provisionsweisen Verkauf eines schweiz. Staubsaugers an Privatkundschaft im Kt. Bern sowie in angrenzenden anderen Kantonsteilen.

712. *Ingenieure oder Techniker*, als Vertreter für den Vertrieb einer in der Schweiz schon eingeführten, neuen Hohldecke, in baulich wichtigen Landesgegenden von Frankreich und Italien.

713. *Ingenieure oder Techniker* für den Vertrieb eines bautechnischen Artikels in der Schweiz (je ein Bezirks-Vertreter in Aarau, Basel, Genf, Lausanne und Zürich).

714. *Tiefbau-Zeichner* auf Ingenieur-Bureau in Bern. Eintritt sofort.

715. *Ingenieur oder Techniker*, als *Schichtführer* in kleineres Stahlwerk mit Elektroöfen. Aehnliche frühere Tätigkeit verlangt. (Schweiz).

663a. *Bau-Ingenieur*, absolut selbständig in Projektierung, Kalkulation und Bauaufsicht von Wasserversorgungs-Anlagen, Pumpwerken und Tiefbohrungen, für Ingenieurbureau der Ost-Schweiz.